

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2016

Convocations du 25 novembre 2016.

L'An Deux Mil Seize, le 5 décembre, à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric TIHI, Maire.

Etaient Présents : Frédéric TIHI, Stéphane CAVELAN, Brigitte MARITAUD-GRONGNET, Bertrand DURAND, David FERRAND, Christophe FREBOURG, Michel DIDION.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Pascal BAUCHE (excusé), Amélie ALEXANDRE (excusée), Sylvie GASSE, Emmanuel COTREBIL.

Pouvoir : Pascal BAUCHE a donné pouvoir à Frédéric TIHI.

Amélie ALEXANDRE a donné pouvoir à Bertrand DURAND.

Secrétaire de séance : Stéphane CAVELAN

Lecture du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé par l'assemblée.

ORGANISATION DE LA CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE 2017

La date des vœux de la municipalité est prévue le samedi 7 janvier 2017 à 12h30 à l'école du village. Au cours de cette cérémonie aura lieu l'accueil des nouveaux habitants, l'inauguration du système de vidéo protection, la remise des prix du concours de Maisons fleuries communales 2016, la cérémonie de citoyenneté, le discours du Maire et des élus présents. Ont déjà été conviés Mme Françoise Guégot notre Députée, Mr Patrick Chauvet et Mme Hélène Brohy nos conseillers départementaux et Mme la Préfète. Les autres invitations suivront. Un Verre de l'amitié sera servi. Les flyers seront distribués prochainement. La commission des maisons fleuries est chargé de récupérer des bons d'achat auprès de nos partenaires habituels les pépinières Guérillon et Dupuis.

SYNDICAT DES COLLEGES

Stéphane Cavelan fait un compte-rendu de la réunion du comité syndical du 7 novembre 2016. Il en ressort que la dissolution du syndicat des collèges sera effective au 31 décembre 2016. Après l'adoption du Compte Administratif 2016 une répartition de l'actif et du passif pourra être définitif et sera réparti au prorata de la population au 1^{er} janvier 2016. La prochaine réunion du syndicat aura lieu le 19 décembre 2016.

ASDB : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (DÉLIBÉRATIONS 2016/27 et 2016/28)

1 - subvention organisation bal 13 juillet 2016

De nombreuses personnes ont assisté à la soirée du 13 juillet 2016 à Bois d'Ennebourg. La dépense totale s'élève à 3 841,88 €. Déduction faite des recettes perçues, la participation financière pour chaque commune revient à 659,59 €.

Après avoir pris connaissance du bilan présenté par l'ASDB, une subvention exceptionnelle de 659,59 € est accordée à l'association pour faire face aux dépenses occasionnées pour l'organisation de cette fête. Article 6574 du budget 2016.

2 - Subvention organisation arbre de Noël des enfants

Après avoir pris connaissance de la facture présentée par l'ASDB, une subvention exceptionnelle de 122,36 € est accordée à l'association pour faire face aux dépenses occasionnées pour l'organisation de l'arbre de Noël des enfants de la commune. Article 6574 du budget 2016.

SIVOM DU BOIS TISON (DÉLIBÉRATION 2016/29)

Mr le Maire annonce officiellement la démission de Pascal Bauche au poste de Présidence du SIVOM du bois Tison à compter du 1^{er} janvier 2017. Celui-ci souhaite également se retirer de la liste des membres délégués au SIVOM élus au sein du conseil municipal selon délibération n°2014/25 du 29 mars 2014. Les trois autres membres initialement nommés restent inchangés : Frédéric Tihy, Bertrand Durand, Amélie Alexandre. Après discussion entre les conseillers municipaux, Stéphane Cavelan se propose pour être membre du SIVOM du bois Tison à la place de Pascal Bauche au 1^{er} janvier 2017.

Une réunion du comité syndical du SIVOM sera organisée début janvier pour l'élection d'un nouveau bureau.

Les membres du conseil municipal en profitent pour remercier Pascal Bauche pour son dévouement et sa participation active au sein de ce syndicat.

INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET 2016 ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de verser l'indemnité de conseil à Madame la comptable du Trésor Public chargée des fonctions de receveur pour l'exercice 2016. Selon le décompte établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours la commune doit verser 332,70 € brut d'indemnité de conseil et 30,49 € brut d'indemnité de confection de budget, soit un total brut de 363,19 €.

PERMANENCE ELECTORALE DU 31 DECEMBRE 2016

Mr le Maire rappelle aux conseillers municipaux que selon l'article R.5 du code électoral *« pour chaque révision annuelle des listes électorales, les demandes d'inscription des électeurs doivent parvenir dans les Mairies jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus, le samedi étant considéré comme jour ouvrable »*.

En 2016, le 31 décembre étant un samedi, nous avons obligation d'assurer une permanence ce samedi 31 décembre. Il appartient au Maire de mettre en place une permanence électorale qui ne peut pas être inférieure à deux heures aux horaires de notre choix.

Malgré le fait que le conseil municipal pense qu'il ne faut pas attendre la dernière minute pour venir s'inscrire, Mr le Maire, après avoir demandé aux conseillers qui souhaiteraient tenir cette permanence et n'ayant eu aucune proposition volontaire se propose lui-même pour tenir celle-ci le samedi 31 décembre de 9h à 11h.

DENOMINATION DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES CERISIERS » ET NUMEROTATION DES PARCELLES (DÉLIBÉRATION 2016/30)

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel *« dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles »*.

Il est proposé au conseil municipal de dénommer le nouveau lotissement situé rue principale entre l'immeuble n° 30 bis et l'immeuble n°32 municipal *« le lotissement des Cerisiers »*. Il est constitué de 7 lots. Il convient, pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la

Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles et de procéder à leur numérotation :

- Parcelle n° B751 / B760 : n° 1
- Parcelle n° B758 : n° 2
- Parcelle n° B757 : n° 3
- Parcelle n° B755 / B748 : n° 4
- Parcelle n° B747 : n° 5
- Parcelle n° B679P : n° 6
- Parcelle n° B752 : n° 7

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la proposition de dénomination et de numérotation.

JOURNAL COMMUNAL

Le journal 2016 est en cours de réalisation. Mr le Maire demande aux membres des commissions de réaliser leurs articles et de les fournir avec photos à l'appui si possible à Carole LEVASSEUR la secrétaire de Mairie.

QUESTIONS DIVERSES : LES SUJETS SUIVANTS ONT ETE EVOQUES :

Inhumation

C'est avec tristesse que Mr le Maire annonce le décès de Mr Lucien DOUBLET survenu le 30 novembre 2016. Un dernier hommage aura lieu le mercredi 7 décembre à 10h00 à l'église de Bois l'évêque. Il sera inhumé au cimetière de Bois l'Evêque. Une gerbe de fleurs de la municipalité sera prévue pour l'occasion.

Terrain de foot

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal, qui l'accepte, de faire une étude de prix pour le remplacement des buts de football sur le terrain communal.

La séance est levée à 21 h 00 mn.